



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012016	et clos le	31122016	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal	x
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (article 223-I-1 quinquièmes C du CGI)			Si vous êtes une entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD	
Si une autre entreprise a été désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258, indiquer le nom et la localisation				

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
GIL-TAITE	51 RUE DE PERPIGNAN BATIMENT D3 FRUITS ET LEGUMES 94150 RUNGIS
SIRET 3 2 8 1 7 1 0 9 5 0 0 0 6 5	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante 0 1 0 1 2 0 1 5

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SARL LES FLEURS D'ANGEL 15 AVENUE JACQUES DUHAMEL
39100 DOLE

SIRET 4 8 1 0 7 0 4 6 4 0 0 0 1 3

B ACTIVITE

Activités exercées COMMERCE DE GROS FRUIT Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	151 362	Bénéfice imposable à 15%	Déficit	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%		
	PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		
			PV à long terme imposables à 0%		
			PV exonérées (art. 238 quindecies)		
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines	<input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles, art 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n° 2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessible sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique Recherche de formulaires, numéros d'imprimés 2032 ou 2033, formulaires 2032-NOT ou 2033-NOT

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
Tél:	Tél:
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 25/04/2017 Lieu CHEVILLY LA RUE
Tél:	Qualité et nom du signataire: PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
	Signature BIZOUARD LAURENT

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2016 ou exercice

du 01/01/2016

au 31/12/2016

Désignation de l'entreprise GIL-TAITE

Adresse 51 RUE DE PERPIGNAN BATIMENT D3 FRUITS ET LEGUMES 94150 RUNGIS

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES :

v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLETE
1	DOMMERGUE ANDRE VENDEUR QUALIFIE	10 RUE DE LA PYRAMIDE 91200 ATHIS MONS
2	MORINEAU WILLY DIRECTEUR COMMERCIAL	37 RUE NOTRE DAME 94150 RUNGIS
3	BIZOUARD LAURENT PDG	8 IMPASSE DES BARBIZOTTES 21200 BEAUNE
4	CUSSON BERNARD VENDEUR HAUTEMENT	89 RUE EMILE FONTANIER 78320 LE MESNIL SAINT DENIS
5	GIANGRASSO PASCAL CHEF DE MAGASIN	15 RUE DE L'ENTENTE 94200 VITRY SUR SEINE
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	125 541			125 541				125 541
2	110 239			110 239				110 239
3	106 083			106 083				106 083
4	83 863			83 863				83 863
5	48 885			48 885				48 885
6								
7								
8								
9								
10								
**	474 611			474 611				474 611

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	1 120
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	4 882
Total	6 002

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ① :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2016 (total col.9 + total col.10) ⑩	480 613	- de l'exercice 2016 ⑩	151 362
- de l'exercice précédent ⑩	404 261	- de l'exercice précédent ⑩	174 694
Nom et qualité du signataire BIZOUARD LAURENT PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL		A <u>CHEVILLY LA RUE</u> le <u>25/04/2017</u> Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

BILAN - ACTIF

1

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : GIL-TAITE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise 51 RUE DE PERPIGNAN 94150 RUNGIS Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 2 8 1 7 1 0 9 5 0 0 0 6 5 Néant *

				Exercice N clos le, <u>31122016</u>		N-1 <u>31122015</u>		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)								
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AA							
	AB	Frais d'établissement *						
	CX	Frais de développement *						
	AF	46 679	AG 16 218	30 461	36 464			
	AH	136 442	AI	136 442	136 442			
	AJ	99 507	AK 98 875	631	1 140			
	AL	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
	AN	Terrains						
	AP	Constructions						
	AR	6 700	AS 6 700					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AT	322 098	AU 294 505	27 593	29 988			
	AV	2 693	AW	2 693				
	AX	Avances et acomptes						
	CS	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence						
	CU	15	CV	15	15			
	BB	Créances rattachées à des participations						
	BD	Autres titres immobilisés						
	BF	Prêts						
	BH	21 648	BI	21 648	21 588			
	TOTAL (II)		635 781	BK 416 298	219 483	225 637		
STOCKS *	BL	Matières premières, approvisionnements						
	BN	En cours de production de biens						
	BP	En cours de production de services						
	BR	Produits intermédiaires et finis						
	BT	16 500	BU	16 500				
	BV	7 573	BW	7 573	7 573			
	BX	1 202 620	BY 87 651	1 114 969	1 113 622			
	BZ	594 696	CA 247 086	347 610	640 476			
	CB	Capital souscrit et appelé, non versé						
	CD	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)						
CREANCES	CF	611 387	CG	611 387	709 691			
	CH	30 942	CI	30 942	10 155			
	TOTAL (III)		2 463 718	CK 334 737	2 128 981	2 481 517		
	Comptes de régularisation							
	CW	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	CM	Primes de remboursement des obligations (V)						
	CN	Ecart de conversion actif* (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		3 099 499	IA 751 035	2 348 464	2 707 154		
	Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP (0)	(3) Part à plus d'un an : CR		
	Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :				

* Des évaluations concernant cette rubrique sont données dans le notice n° 2022

En Euros.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Désignation de l'entreprise : GIL-TAITE

Néant *

		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :240....000.....)	DA	240 000	240 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	24 000	24 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	96 422	96 422
	Report à nouveau	DH	575 560	880 128
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	102 144	195 432
	Subventions d'investissement	DJ	9 154	652
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	1 047 280	1 436 634
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ	34 000	
	TOTAL (III)	DR	34 000	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	24 490	35 744
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	34 405	14 484
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	998 255	857 508
	Dettes fiscales et sociales	DY	210 034	361 810
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		973
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	1 267 184	1 270 520	
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 348 464	2 707 154	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 254 344	1 246 030	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		744	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : GIL-TAITE

Néant *

		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	15 170 467	FB	17 832	FC	15 188 299	12 780 629	
	Production vendue	} biens*	FD		FE		FF		
			} services*	FG	20 413	FH		FI	20 413
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		15 190 880	FK	17 832	FL	15 208 712	12 788 932
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO		993	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	70 973	120 094	
	Autres produits (1) (11)					FQ	34 333	495	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	15 314 019	12 910 514
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	13 537 911	11 201 215	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(16 500)	5 738	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	21 270	16 753	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	453 208	587 421	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	57 170	36 584	
	Salaires et traitements*					FY	711 564	571 433	
	Charges sociales (10)					FZ	273 463	176 898	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	} - dotations aux amortissements*				GA	23 790	15 856
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		28 297
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	34 000	
	Autres charges (12)						GE	83 699	286
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	15 179 575	12 640 481	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	134 444	270 034	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		17	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	916	5 423	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		1 782	
Total des produits financiers (V)						GP	916	7 222	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	504	0	
	Différences négatives de change					GS		10	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	504	10	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	413	7 212	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	134 857	277 245	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Désignation de l'entreprise : <u>GIL-TAITE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA 70 446	49 298	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB 759	134	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	47 150	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD 71 205	96 582	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE 53 465	43 603	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	20	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	76 541	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH 53 465	120 164	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI 17 741	(23 582)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK 50 454	58 231	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL 15 386 140	13 014 318	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM 15 283 997	12 818 886	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN 102 144	195 432	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	HP 5 312	19 481
		- Crédit bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1 44 066	2 659	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) Cf état annexe		Exercice N		
		Charges exceptionnelles 53 465	Produits exceptionnels 71 205	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Designation de l'entreprise : <u>GIL-TAITE</u>										Néant		*	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
						1		2		3			
INCO	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				KD	274 697	KE		KF	10 220		
CORP	Terrains				KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	[Dont Composants	M2		KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				[Dont Composants	M3		KS	6 700	KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV	210 539	KW		KX	13 426		
		Matériel de transport *				KY	11 040	KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	93 566	LC		LD	5 575		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ	2 693			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM				
	TOTAL III				LN	321 844	LO		LP	21 693			
	FINAN	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
Autres participations				8U	15	8V		8W					
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières				1T	21 588	1U		1V	60				
TOTAL IV				LQ	21 603	LR		LS	60				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	618 144	ØH		ØJ	31 973				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4					
		1		2									
INCO	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO	2 290	LV		LW	282 627	1X	282 627		
CORP	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC				
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF				
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ	6 700	MK	6 700	ML	6 700	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers				IU		MM	223 964	MN	223 964	MO	223 964
		Matériel de transport				IV		MP	11 040	MQ	11 040	MR	11 040
	Matériel de bureau et mobilier informatique				IW	12 047	MS	(0)	MT	87 094	MU	87 094	
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA	2 693	NB	2 693	
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF			
TOTAL III				IY	12 047	NG	(0)	NH	331 490	NI	331 490		
FINAN	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations				IØ		ØX	15	ØY	15	ØZ	15	
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	21 648	2F	21 648	2G	21 648	
	TOTAL IV				I3		NJ	21 663	NK	21 663	2H	21 663	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	14 337	ØK	(0)	ØL	635 781	ØM	635 781		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

En Euros.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Exercice N, clos le :

3 1 1 2 2 0 1 6

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : GIL-TAITENéant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : GIL-TAITENéant *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	100 651	PF	14 442	PG	0	PH	115 093
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	6 700	QA		QB		QC	6 700
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	198 118	QE	4 525	QF		QG	202 643
	Matériel de transport	QH	8 979	QI	2 061	QJ		QK	11 040
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	78 060	QM	2 763	QN		QO	80 822
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	291 856	QV	9 349	QW		QX	301 205
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	392 508	ØP	23 791	ØQ	0	ØR	416 298

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissement	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
TOTAL I														
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL II														
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
Inst. gales, agenc. et am. des const.		S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations	NL						NM						NO	
TOTAL IV														
Total général (I+II+III+IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW						NS + NT + NU				NW - NY		NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

En Euros.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Désignation de l'entreprise : GIL - TAITENéant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	UH	
	- financières	UG	UH	UI	
	- exceptionnelles	UJ	UK	UL	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise :		GIL-TAITE		Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
				1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	21 648	UV	(0)	UW	21 648			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	99 211		99 211					
	Autres créances clients		UX	1 103 409		1 103 409					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * <input type="checkbox"/>)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	720		720					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	109 156		109 156					
	Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC	205 241		205 241					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	279 579		279 579					
	Charges constatées d'avance		VS	30 942		30 942					
	TOTAUX			VT	1 849 905	VU	1 828 257	VV	21 648		
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus de 1 an à l'origine	VH	24 490		11 650		12 840				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	998 255		998 255						
Personnel et comptes rattachés		8C	29 243		29 243						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	153 803		153 803						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	12 265		12 265						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	13 616		13 616						
Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 108		1 108						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	34 405		34 405						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	1 267 184	VZ	1 254 344		12 840			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	10 510	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : GIL - TAITE		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le :								
				3	1	1	2	2	0	1	6	
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE								
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :				
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD			Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	10	225			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF			Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprise à l'IS)		WG	3	324	13 549		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI			Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			1 265		
	Amendes et pénalités	WJ	1	265	Charges financières (art. 212 bis)*		XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*											
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)											
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			50 454	
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)								
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions										
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)												
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU			Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW		
			Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)		SX			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												
								TOTAL I		167 411		
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE								
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *												
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)												
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux de 0 % - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs									
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %											
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*											
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A					
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.											
	Majoration d'amortissement *											
	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5			
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)		L6	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA			
Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		IF	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC				
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC						
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)												
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9	Créance dé gagée par le report en arrière du déficit		ZI			16 049		
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II		16 049		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI	déficit (II moins I)				151 362			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL								
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*												
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN					151 362			

Désignation de l'entreprise : <u>GIL-TAITE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	41	592
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :	↓ ligne WI	↓ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

**ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)**

XU

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : GIL - TAITE Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-values taxables à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))			(A)				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))				(B)	(ventilation par taux)		(C)
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (11)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Désignation de l'entreprise : GIL-TAITENéant *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 16% ② .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 16%	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>GIL-TAITE</u>	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
--	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : GIL-TAITE

 Néant *

 Exercice ouvert le : 01012016 et clos le : 31122016 Durée en nombre de mois 1 2
I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	OA	15 188 299
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	20 413
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	OH	34 333
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	15 243 045

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	ON	13 537 911
Variation de stock (marchandises)	OO	(16 500)
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	21 270
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	318 912
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	83 699
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	13 945 292

III - Valeur ajoutée produite

TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	1 297 753
-------------------	----	-----------

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	SA	1 297 753
--	----	-----------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	15 208 712
Période de référence	GY	01/01/2016
Date de cessation	HR	31/12/2016

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 6

N° SIRET

3 2 8 1 7 1 0 9 5 0 0 0 6 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

GIL-TAITE

ADRESSE (voie)

51 RUE DE PERPIGNAN

BATIMENT D3 FRUITS ET LEGUMES

CODE POSTAL

94150

VILLE

RUNGIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

4 000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SARL

Dénomination

LES FLEURS D'ANGEL

N° SIREN (si société établie en France)

481070464

% de détention

100.00

Nb de parts ou actions

4 000

Adresse :

N° 15

Voie

AVENUE JACQUES DUHAMEL

Code postal

39100

Commune

DOLE

Pays

France

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

N° de dépôt

Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 6

N° SIRET 3 2 8 1 7 1 0 9 5 0 0 0 6 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE GIL-TAITE

ADRESSE (voie) 51 RUE DE PERPIGNAN BATIMENT D3 FRUITS ET LEGUMES

CODE POSTAL 94150 VILLE RUNGIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.